



PSYCHIATRIE PUBLIQUE : le coup de grâce !

Depuis des années, malgré toutes les alertes, les multiples enquêtes et rapports, les gouvernements successifs se sont acharnés à détruire la psychiatrie publique. Aujourd'hui elle agonise, laissant professionnels, patients et familles dans le plus grand désarroi.

➤ **Le gouvernement Macron a décidé de lui donner le coup de grâce, fin 2022, avec deux décrets qui donnent un cadre juridique aux procédures et aux organisations de travail dégradées, voire dégradantes !**

Au niveau médical, ils permettent de remplacer une garde (physique) de médecin psychiatre par une astreinte (à domicile), et prônent une psychiatrie déshumanisée avec le développement anarchique de la télé-médecine.

Ces textes ouvrent aussi à la possibilité d'un seul infirmier par service, à la mutualisation des effectifs, en fonction de la charge de travail du jour, à une flexibilité à outrance du personnel, synonyme de maltraitance pour les professionnels et les patients. Sans aucune considération pour des personnels déjà à bout !

➤ **S'ajoute à ces décrets, qui valident la dégradation du soin, l'arme fatale indispensable à la destruction des hôpitaux publics : la tarification à l'activité.**

Alors même que le gouvernement est en train de revenir sur la T2A en soins généraux, il décide de l'instaurer en psychiatrie.

Ainsi, le patient ne sera plus accueilli pour ce dont il a besoin, mais pour ce qu'il pourra rapporter !

➤ **La CGT exige l'arrêt immédiat de la mise en œuvre de toutes les mesures gouvernementales qui viennent porter atteinte, volontairement, à la psychiatrie publique et à l'accès aux soins psychiques pour tou.te.s.**

La CGT revendique des moyens pour la psychiatrie à hauteur des enjeux de santé publique. Pour soigner, il faut des moyens et une organisation, cela s'appelle le « secteur de psychiatrie », véritable pionnier de l'alternative à l'hospitalisation, inventeur de « l'aller vers » que les politiques de santé des dernières décennies ne cessent de détruire.

➤ **La CGT exige l'arrêt des suppressions arbitraires et comptables de lits, de services.**

➤ **L'urgence en psychiatrie est de redonner du sens à nos métiers, de former et d'embaucher en masse et d'augmenter nos salaires.**

➤ **La nécessité est de reconnaître la pénibilité physique mais en prenant aussi en compte la dimension psychique de nos métiers, avec un départ anticipé à 55 ans.**



64 ans, c'est toujours **NON !**

**Pour le retrait de la loi,
soyons toutes et tous dans la rue le 1^{er} mai !
On lâche rien !**

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 51